

## Service Enfance Jeunesse municipal

### Notice d'inscription 2023/2024 aux Accueils de Loisirs (ALP/ALSH) élémentaires et maternels

#### Chers Parents,

Soutenue par la Caisse d'Allocations Familiales, la Municipalité de St Georges d'Orques vous propose des accueils de loisirs péri et extrascolaires (ALP/ALSH) en dehors des temps scolaires.

**ALP** : accueil de loisirs périscolaires (en semaines scolaires) : matin – midi/restauration – soir – service minimum - mercredi

**ALSH** : accueil de loisirs extrascolaires pendant les vacances scolaires (Chifoumi/Moussailons).

Joint à cette notice, vous trouverez les modalités d'inscription aux activités et restauration des accueils de loisirs municipaux, situés dans les établissements scolaires des Pilettes, Jean Jaurès/ChiFouMi et Moussailons (Maison de la petite enfance F.Dolto); ainsi que les horaires et les contacts.

#### Le dossier d'inscription de l'enfant

Afin d'accueillir votre enfant, vous devez au préalable compléter la fiche d'inscription ALP/ALSH du Service Enfance Jeunesse et la remettre au bureau du Guichet Unique accompagnée des justificatifs demandés. Elle est obligatoire, même si votre enfant est accueilli occasionnellement et ce, pour des questions réglementaires. Elle est disponible sur le site de la Mairie et au bureau du Guichet unique enfance jeunesse.

#### Liste des documents constituant le dossier :

- la fiche d'inscription de l'enfant, avec fiche sanitaire et autorisations parentales à signer
- copie de toutes les vaccinations obligatoires à jour (au nom de l'enfant)
- attestation d'assurance pour les activités péri et extra scolaires (année scolaire en cours) couvrant l'enfant en Responsabilité Civile (au nom et prénom de l'enfant).

**Sans dossier d'inscription complet, votre enfant ne pourra être accueilli dans les Accueils municipaux.**

#### Connexion au portail famille (réservation/paiement en ligne)

Le portail famille permet l'accès aux réservations des accueils (ALP matin/midi-Restauration/soir/mercredi et ALSH vacances), aux factures et règlements en ligne.

Lorsque le dossier complet de l'enfant aura été déposé au bureau du Guichet unique enfance jeunesse, l'accès au portail vous sera donné :

1. le GU crée votre compte famille à l'aide du dossier d'inscription de l'enfant et exporte votre compte sur le portail famille.
2. vous recevez un lien le lendemain sur l'adresse mail correspond au numéro d'urgence précisé sur la fiche d'inscription de l'enfant. **Votre adresse mail est votre identifiant de connexion.**
3. votre mot de passe sera à créer lors de la deuxième connexion. Le lien vers le portail famille est disponible sur le site et l'application de la Mairie.

Après validation du dossier, la fiche d'inscription est remise aux directions des accueils ALP/ALSH (Pilettes-Moussailons/Jaurès-ChiFouMi).

Nous procédons à une demande de mise à jour des données et documents administratifs chaque fin d'année scolaire, pour l'année suivante.

#### Comment réserver/annuler l'inscription en ligne via le portail famille ?

Connectez-vous sur votre compte famille : <https://st-georges-dorques.portail-familles.net/>

ou directement sur le site ou l'application mobile de la Mairie de Saint Georges d'Orques : onglet "Jeunesse" puis "Portail famille".

1. Choisissez la rubrique (sous le titre Accueil de loisirs/Périscolaire) : **+ Réservation ALP-ALSH**
2. Choisissez l'enfant concerné
3. **Important** : choisissez l'établissement/période concernés (Pilettes ou Jaurès/ ChiFoumi ou Moussailons)
4. Compléter les périodes souhaitées : possibilité par jour, semaine, mois, ou conseillé, sur l'année scolaire (en fonction de la connaissance de votre planning).

**Pour toutes difficultés rencontrées sur le portail famille... veuillez vous rapprocher du Guichet unique**

**Nouvelles modalités de réservation/annulation des accueils**

LES ACCUEILS	VIA LE PORTAIL FAMILLE		PAR MAIL <i>(en précisant Nom prénom classe de l' enfant)</i>	
	INSCRIPTION	ANNULATION	INSCRIPTION	ANNULATION
			<b>Soumis à confirmation</b> de la direction ALP/ALSH en fonction des places	<b>Toute absence doit être prévenue</b> Facturée si pas prévenu dans le délai <i>Non facturée sur présentation d'un certificat médical</i>
<b>ALP matin</b>	Jusqu'au <b>lundi soir</b> minuit de la semaine précédente  <i>ex: jusqu'au lundi 04 septembre minuit pour les réservations/modifications à partir de la semaine du 11 septembre.</i>  <i>Réservation non soumise à validation excepté si le nombre de places disponible est atteint.</i>  Possibilité de réserver à la semaine, au mois, à l'année.  La semaine en cours n'est pas modifiable		Au plus tard la veille avant minuit (sans confirmation préalable de la direction)	
<b>ALP midi-restauration</b>  <i>*ALP midi : temps restauration et activités indissociable</i>			A titre exceptionnel  Mercredi avant minuit pour la semaine suivante	
<b>ALP soir</b>			A titre exceptionnel  Le jour même <u>avant 15h30</u>	
<b>ALP Mercredi</b>  En juin pour l'année scolaire à venir, soumis à validation de la direction : réinscription des enfants présents régulièrement le mercredi.	<b>Dernière semaine du mois d'août</b> : ouverture de la période annuelle <u>Au plus tard le vendredi minuit pour le mercredi</u>  Inscription soumise à validation par la direction ALP/ALSH en fonction des places disponibles.		<b>A partir de mi-juillet</b> : pour les nouvelles inscriptions pour l'année scolaire à venir  <u>En cours d'année</u> Au delà du délai d'inscription du portail famille	
<b>ALSH Vacances</b>  Ouverture des réservations un mois avant chaque période de vacances.	<b>Modifications possibles en cour de période jusqu'au :</b> ➤ lundi minuit pour le jeudi ➤ mardi minuit pour le vendredi ➤ mercredi minuit pour le lundi de la semaine suivante ➤ jeudi minuit pour le mardi de la semaine suivante ➤ vendredi minuit pour le mercredi de la semaine suivante <b>Inscriptions soumises à validation par les directions ALSH Chifoumi ou Moussaillons en fonction des places disponibles</b>		<u>En cours de période</u>  A titre exceptionnel au delà du délai d'inscription du portail famille	
<b>Tout accueil</b>			Possibilité de demander une inscription sur liste d'attente en cas de réception d'un mail de refus par manque de place.	

**L'inscription de votre enfant sur l'ALP ne constitue pas une place systématique pour le mercredi et les vacances**

**Les Modalités de TARIFICATION**

Le tarif est appliqué pour une année civile, du 1er janvier au 31 décembre de l'année en cours. Le calcul se fait uniquement par le consentement de consultation du site du CDAP (CAF) pour les familles allocataires. Pour cela la famille autorise le Guichet Unique à consulter ses données CAF (page "autorisations parentales" de la fiche d'inscription de l'enfant).

Pour les familles non allocataires CAF, un document de demande de calcul du quotient familial + les pièces justificatives sont à fournir (demande disponible auprès du Guichet unique). Cette demande doit être renouvelée chaque année civile entre le 1er et 31 janvier.

Pour tout dossier incomplet et compte famille extérieure à la commune, la tarification de la tranche la plus haute sera appliquée sans aucune rétroactivité.

Les tarifications sont affichées dans toutes les structures et disponibles au Guichet Unique enfance jeunesse et site internet Mairie.

**Horaires de fonctionnement des ALP/ALSH****HORAIRES Accueil matin – midi - soir**

	ALP Matin	ALP Midi/Restauration*	ALP Soir
ALP Jaurès CP au CM2	7 h 30 – 8 h 20	12 h – 13 h 50	16 h 30 – 18 h 30
ALP Pilettes PS à GS maternelle	7 h 30 – 8 h 35	11 h 45 – 13 h 35	16 h 45 – 18 h 30

\* ALP Midi/Restauration (Temps indissociable)

**HORAIRES Accueil mercredi et vacances scolaires : 7h30/18h30**

	Horaires Arrivée/Départ de l'enfant (selon inscription)		
	Matin	Midi/Après-Midi	Soir
Accueil en journée (avec ou sans repas) ou ½ journée (avec ou sans repas)	7 h 30 – 9 h 30	11 h 30 - 12 h 13 h 30 - 14 h	17 H 00– 18 H 30

**Contacts - Service enfance Jeunesse**Maire AdjointDéléguée Intergénérationnel

Mme Nathalie ESTRADE

Mme Dany MAILLÉ

Sur rendez-vous par mail : [guichet.unique@sgdo.fr](mailto:guichet.unique@sgdo.fr)Coordination Enfance Jeunesse

Mme Mélanie VERRET

Port.06 22 67 39 51 Mail : [melanie.verret@sgdo.fr](mailto:melanie.verret@sgdo.fr)Guichet Unique Enfance Jeunesse

Mme Corinne ANTOINE

Tél. : 04 67 75 40 28 Mail : [guichet.unique@sgdo.fr](mailto:guichet.unique@sgdo.fr)ALP Pilettes / ALSH Les Moussaillons  
maternel : 3- 6 ans

Mme Victoria BRUYÈRE - M Dorian BLAYAC

Port. 06 20 18 73 10 – Mail : [alp-alsh.maternel@sgdo.fr](mailto:alp-alsh.maternel@sgdo.fr)ALP Jaurès/ ALSH Chifoumi  
élémentaire : 6-11 ans

Mme Jennifer JEANJEAN - M Zoé BIELLE

Port. 06 22 67 39 44 - Mail : [alp-alsh.primaire@sgdo.fr](mailto:alp-alsh.primaire@sgdo.fr)ALSH pré-ados/ados (CLJ)  
11 - 17 ans

M Noé LACRAMPE

Port. 06 70 25 92 04 - Mail : [clj@sgdo.fr](mailto:clj@sgdo.fr)

**Nathalie Estrade, Maire Adjoint**  
ainsi que l'ensemble des services municipaux  
vous souhaitent une Belle Rentrée 2023/2024 et restent à votre disposition.